

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSJS	Date	11 juillet 2024
Numéro	24.177	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Santé	Lié à (facultatif) : ad 24.608com
Titre : Implication de l'État dans les négociations des conventions collectives de travail (CCT)	
Contenu : Le Conseil d'État est invité à présenter un rapport au Grand Conseil établissant un bilan quant à la position occupée aujourd'hui par l'État vis-à-vis de la Convention collective de travail (CCT) Santé 21 et évaluant les besoins et les conséquences d'un retour de l'État dans la gestion de cette même CCT sur un plan décisionnel.	
Développement (obligatoire) : Les négociations entre employé-e-s et employeur-euse-s dans le cadre de la CCT Santé 21 sont susceptibles d'entraîner des effets financiers majeurs pour l'État de Neuchâtel. Actuellement, ces négociations sont en situation de blocage. Les employeur-euse-s négocient les conditions de travail de leurs employé-e-s, mais n'ont pas la garantie de pouvoir engager des dépenses importantes qui iraient au-delà du budget voté par le Grand Conseil annuellement. Cela entraîne des tensions difficiles à régler, lesquelles pourraient être évitées si l'État était impliqué dans les processus décisionnels financiers. Ce postulat vise à parler du financement et non pas à s'immiscer dans les négociations des conditions de travail du personnel, cet enjeu étant susceptible de concerner également la Convention collective de travail du secteur des établissements spécialisés du canton de Neuchâtel (CCT-ES).	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Blaise Courvoisier, président de la commission Santé		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :